

**MAIRIE
DE
MOISSAT**

Puy-de-Dôme

Route de Billom
63190 MOISSAT

Tél. : 04 73 68 13 43

Fax : 08 26 38 43 25

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2016
--

L'an deux mil seize, le deux du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Moissat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier JEANVOINE, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : Olivier JEANVOINE, Annie LAGEYRE, Franck DUCHER, Dominique COLL-SERRES, Thierry TISSERAND, Isabelle BRACALE, Alexandre DEVAUX, Laëtitia AGOSTINONE, Freddy THOMAS, Mélanie GENDRE, Pierre MIGLIARA, Isabelle GROUIEC, Fabrice BRASSIER.

Etaient absents : Martine MALTERRE-PUYFOULHOUX, Pascal MERY excusés.

La séance est ouverte à 20 h 10

Secrétaire de séance : Laëtitia AGOSTINONE

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR

1 – Adjudication des noix :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède des noyers qui sont plantés sur le terrain communal sis à Labbe, cadastré section ZO n° 32. Chaque année la commune procède à une adjudication publique des noix.

Il propose d'établir un cahier des charges concernant cette vente.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'établir le cahier des charges comme suit :

- date limite de remise des plis : samedi 24 septembre 2016,
- ouverture des plis : samedi 1^{er} octobre 2016, à 11 h 30,
- mise à prix : 30.00 €.

et chargent Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente de noix.

2 – Devis plateaux surélevés :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déposé un dossier dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour la création de ralentisseurs :

- *rue de Chanlat et R.D 229,*
- *chemin sous les oies et R.D 10,*
- *rue du Moustier et R.D 10.*

Ce dossier a été présenté à la commission départementale du 4 juillet 2016, qui a décidé d'attribuer une dotation d'un montant de 7 500.00 €, calculée sur un total de dépenses éligibles évalué à la somme de 15 020.00 €.

Des devis pour la réalisation de ces ralentisseurs ont été demandés à 3 entreprises de Travaux Publics : Entreprise DEMEYERE, Entreprise COLAS et Entreprise GUINTOLI.

Il présente les devis reçus, sachant que l'Entreprise DEMEYERE, qui n'est pas outillée pour procéder à ces travaux, n'a pas souhaité présenter d'offre.

<i>Travaux</i>	<i>Entreprise GUINTOLI</i>	<i>Entreprise COLAS</i>
Signalisation du chantier	460.00 € H.T	450.00 € H.T
Ralentisseurs Chanlat/ R.D 229	6 332.00 € H.T	4 532.00 € H.T
Ralentisseurs Les Oies/ R.D 10	6 332.00 € H.T	4 532.00 € H.T
Ralentisseurs Moustier/ R.D 10	6 332.00 € H.T	4 532.00 € H.T
TOTAL	19 456.00 € H.T	14 046.00 € H.T

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité de confier les travaux de création de ralentisseurs :

- rue de Chanlat et R.D 229,
- chemin sous les oies et R.D 10,
- rue du Moustier et R.D 10,

à l'Entreprise COLAS pour un montant de 14 046.00 € H.T et chargent Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ces travaux.

3 – Dossiers de financement budget commune :

Monsieur le Maire informe que comme convenu lors du conseil en date du 29 juillet 2016, différents organismes bancaires (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Banque Postale) ont été consultés pour la négociation d'un prêt de 164 000 € sur 15 ans. Plusieurs solutions ont été proposées par les établissements bancaires. Au final, c'est un prêt à échéance trimestrielle et capital constant (seuls les intérêts sont dégressifs) qui a été retenu afin de financer les travaux d'investissement en cours.

Il précise que début juillet, lors de la 1^{ère} consultation, les taux avoisinaient 1.40 % et qu'ils sont actuellement à :

Caisse d'Epargne	1.24 %
Crédit Agricole	1.25 %
Banque Postale	1.13 %

En conséquence, il présente les offres de ces différents établissements bancaires comme suit :

<i>BANQUE</i>	<i>TAUX</i>	<i>MONTANT ECHEANCE</i>	<i>COUT DU CREDIT</i>	<i>FRAIS DOSSIER</i>
CREDIT AGRICOLE	1.25 %	3 246 € à 2 742 €	15 631.25 €	160.00 €
CAISSE D'EPARGNE	1.24 %	3 242 € à 2 742 €	15 506.20 €	246.00 €
BANQUE POSTALE	1.13 %	3 227 € à 2 742 €	14 161.59 €	400.00 €

Après discussion et étude des différentes propositions, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- de contracter un prêt de 164 000 € sur 15 ans, échéances trimestrielles et capital constant afin de financer les travaux d'investissement en cours, notamment l'aménagement de l'Entre-Bourg, auprès de la Banque Postale, aux conditions suivantes :

<i>BANQUE</i>	<i>TAUX</i>	<i>MONTANT ECHEANCE</i>	<i>COUT DU CREDIT</i>	<i>FRAIS DOSSIER</i>
BANQUE POSTALE	1.13 %	3 227 € à 2 742 €	14 161.59 €	400.00 €

- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce prêt.

4 – Dossiers de financement budget assainissement :

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt d'un montant de 152 449 € (1 000 000 Francs en 1999) avait été contracté auprès de la Caisse d'Epargne sur 25 ans, avec un taux d'intérêt à 6 %, afin de financer des travaux d'assainissement.

Le capital restant dû après la dernière échéance en janvier 2016 est de 79 201.14 €.

Lors des réunions de commission des finances, les élus avaient envisagé la renégociation de ce prêt. Dans le cadre d'une renégociation, la Caisse d'Epargne appliqueraient des pénalités d'un montant de 27 626.22 € pour bénéficier d'un taux plus proche du marché bancaire actuel sauf à l'inclure dans un nouveau financement.

Du coup, Monsieur le Maire propose 2 solutions :

- Maintien du prêt actuel de la Caisse d'Epargne pour lequel il ne reste que 8 annuités et sollicitation des différents établissements bancaires pour le nouveau besoin de financement (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Banque Postale) soit un prêt de 82 000 € sur 20 ans, échéance trimestrielle avec un capital constant (seuls les intérêts sont dégressifs).

Il présente donc les offres de ces différents partenaires bancaires sachant que la meilleure proposition sans renégociation serait celle de la Banque Postale.

Les futures échéances seraient les suivantes et il n'y aurait pas de pénalités de remboursement anticipé :

BANQUE	MONTANT	DUREE	TAUX	MONTANT ECHEANCE	COUT DU CREDIT
CAISSE D'EPARGNE	79 201.14 €	8 ans	6.00 %	11 644.32 €	25 597.74 €
SOIT BANQUE POSTALE	82 000.00 €	20 ans	1.44 %	5 278 € à 4 137 €	12 370.72 €

Le coût total serait alors de : 25 597.74 € (prêt actuel) + 12 370.72 € (nouvel emprunt) = 37 968.46 €.

- Avec renégociation auprès de la Caisse d'Epargne du prêt consenti en 1999 au taux de 6 % par la sollicitation d'un nouveau prêt de 164000 € sur une durée de 20 ans avec un taux à 2.52 %

BANQUE	MONTANT	DUREE	TAUX	MONTANT ECHEANCE	COUT DU CREDIT
CAISSE D'EPARGNE	164 000.00 €	20 ans	2.52 %	10 445.20 €	44 903.96 €

Après consultation du percepteur et étude des deux propositions, les membres du conseil décident à l'unanimité d'opter pour la renégociation, car le rééchelonnement du prêt sur 20 ans et ce malgré le taux de la renégociation (2.52 %), permettra d'alléger les futures échéances cohérentes avec les tranches d'assainissement envisagées par le programme pluri annuel.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de faire renégocier le prêt de 1999 dont le capital restant dû est d'un montant de 79 201.14 € par remboursement anticipé
- de contracter un nouveau prêt de 164 000 € sur 20 ans, échéances trimestrielles avec échéance constante, afin de financer les travaux d'assainissement, auprès de la Caisse d'Epargne, aux conditions suivantes :

BANQUE	MONTANT	DUREE	TAUX	MONTANT ECHEANCE	COUT DU CREDIT
CAISSE D'EPARGNE	164 000.00 €	20 ans	2.52 %	10 445.20 €	44 903.96 €

- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la négociation de ce prêt.

5 – Prêt financement F.C.T.V.A. :

3 marchés sont actuellement en cours de paiement et l'Etat versera le Fond de Compensation de la T.V.A (F.C.T.V.A) d'ici 2 ans.

- Aménagement des espaces publics de l'entre-bourg
- Réfection des réseaux Place du Monument
- Réfection des réseaux Chemin de Charliat / Rue de la Fontaine

Après consultation de Monsieur le Percepteur de Lezoux, Monsieur le Maire propose de contracter un prêt relais de 100 000 € sur 2 ans. En effet les taux d'intérêts étant actuellement au plus bas, cette opération permettrait de préfinancer la TVA sur les travaux en cours en attendant le versement du F.C.T.V.A fin 2018.

Plusieurs organismes bancaires ont ainsi été sollicités afin de faire des propositions.

BANQUE	TAUX	MONTANT ECHEANCE	COUT DU CREDIT MAXIMUM	FRAIS DOSSIER
CREDIT AGRICOLE	0.60 %	600 €	1 200.00 €	100.00 €
CAISSE D'EPARGNE	0.85 %	800 €	1 700.00 €	150.00 €
BANQUE POSTALE	0.96 %		1 920.00 €	400.00 €

Après discussion et étude des différentes propositions, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- de contracter un prêt relais de 100 000 € sur 2 ans, afin de préfinancer la T.V.A sur les travaux d'investissement en cours en attendant le versement du F.C.T.V.A. auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

BANQUE	TAUX	MONTANT ECHEANCE	COUT DU CREDIT	FRAIS DOSSIER
CREDIT AGRICOLE	0.60 %	600 €	1 200.00 €	100.00 €

- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la négociation de ce prêt relais.

6 – Demande de subvention D.E.T.R. :

Monsieur le Maire rappelle que la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) est le résultat de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E) des communes et de la Dotation de Développement Rural (D.D.R). Le montant de la subvention représente 30 % du montant des travaux plafonnés à 300 000 € H.T.

Pour l'année 2016, la D.E.T.R a été attribuée à la commune pour l'Aménagement des espaces publics de l'entre-bourg.

- estimation des travaux: 382 000 € H.T plafonnée à 300 000 € H.T soit 90 000 €.

Dernièrement la commune a été sollicitée par les services de l'Etat, afin voir si elle disposait de dossier prêt à être déposé dans le cadre d'un reliquat de subvention D.E.T.R 2016.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de présenter le dossier correspondant à l'aménagement de la Place du Monument, initialement prévu pour 2017. Il présente un état de dépenses prévisionnelles établi par le cabinet d'architecte chargé de ce projet.

LOT	MONTANT
VOIRIE	200 762.50 € HT
TERRASSEMENT / GROS OEUVRE	70 200.00 € HT
AMENAGEMENT PAYSAGER	21 087.50 € HT
SOUS TOTAL HT	292 050.00 € HT
IMPREVUS 5 %	14 602.50 €
TOTAL H.T PREVISIONNEL	306 652.50 € HT
T.V.A.20 %	61 330.50 €
TOTAL T T.C	367 983.00 € TTC
OPTION ESPACES VERTS	4 950.00 € HT
HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE	42 967.23 € HT
TOTAL T.T.C	51 560.68 € TTC
MONTANT TOTAL T.T.C	419 543.68 € TTC

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR pour l'aménagement de la Place du Monument pour un montant prévisionnel de 354 569,73 € HT plafonné à 300 000 €.

- de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

7 – Désignation du régisseur agence postale :

Monsieur le Maire rappelle que l'agence postale communale fourni un service de photocopies contre paiement.

0.20 € le recto A4,

0.40 € le recto A3,

0.30 € le recto-verso A4,

0.50 € le recto-verso A3.

Suite au départ en retraite de Madame Nicole BRUGHEAT, il convient de nommer un nouveau régisseur afin d'effectuer l'encaissement de ces sommes.

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité de nommer Madame Priscilla FOUQUARD, employée à l'agence postale, en qualité de régisseur des photocopies.

8 – Participation R.A.S.E.D. :

Madame Annie LAGEYRE rappelle que la commune doit régler un titre de recette exécutoire d'un montant de 300.00 € concernant la participation de la commune au RASED pour l'année 2015-2016.

Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est une structure éducative. Il a été mis en place en 1990 et modifié au fil des années. Il apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et des écoles élémentaires.

Après délibération les membres du conseil décident à l'unanimité de régler cette somme de 300.00 € concernant la participation de la commune au RASED pour l'année 2015-2016.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Ecole et accueil périscolaire :

Madame Dominique COLL-SERRES fait le compte-rendu de la rentrée scolaire 2016/2017 au sein des différents services de l'établissement.

- Rentrée des classes :

L'effectif au 1^{er} septembre est de 149 élèves.

L'accueil de la petite et moyenne section s'est déroulé sur deux jours : jeudi et vendredi.

Ceci a permis une rentrée des jeunes enfants dans de meilleures conditions.

- Cantine :

La fréquentation pour le mois de septembre est de 85 à 90 enfants par jour, ce qui représente 60 % de l'effectif scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que les Temps d'Activités Périscolaires, l'Accueil périscolaire et le Centre de Loisirs sont maintenant gérés par l'U.F.C.V.

Madame Carole BALME en assure la direction.

- Aménagement de locaux :

Monsieur Olivier JEANVOINE explique, que contrairement au projet d'aménagement du garage envisagé par la commission travaux en juillet dernier, scindant en deux le local pour disposer d'un bureau et d'un espace de rangement, la directrice des activités périscolaires a récemment émis le souhait de voir l'ensemble du garage transformé en bureau avec espace de réunion pour plus de commodités dans le fonctionnement des activités et des relations avec les animatrices. Les travaux du garage n'ayant pas débuté, et considérant que cette modification aurait peu d'impact sur le montant des travaux envisagés, Monsieur Olivier JEANVOINE indique avoir donné un accord de principe à Madame BALME. Messieurs Freddy THOMAS et Alexandre DEVAUX interrogent sur les raisons de la modification du projet d'aménagement ainsi que sur le devenir de l'espace de rangement.

En ce qui concerne l'espace de rangement, Monsieur le Maire informe, que l'équipe enseignante et la directrice de l'ALSH, craignent que le demi-garage destiné au rangement ne soit pas suffisant. C'est pourquoi après échanges, il a été envisagé d'installer des étagères fermées sous l'ancien préau côté « route de Billom » afin d'optimiser le rangement du matériel. Enfin, à la demande de Monsieur Freddy THOMAS, un contact sera pris avec les services de l'APAVE pour vérifier que la création des armoires de rangement dans le préau ne pose aucune difficulté en matière de sécurité.

Au terme de ces échanges, et après délibération, les membres du conseil approuvent à l'unanimité la modification du projet destiné à transformer l'ensemble du garage en bureau avec espace de réunion ainsi que la création, sauf contre ordre de l'APAVE, d'un espace de rangement constitué d'étagères fermées dans l'ancien préau de l'école.

- Temps d'Activités Périscolaires :

121 inscrits le mardi

115 inscrits le vendredi

Des activités patchwork (avec la collaboration de Madame Michelle CHARDONNET), rugby et jeux de plein air sont prévus pour le 1^{er} trimestre.

- Accueil périscolaire :

10 inscrits le matin et entre 10 et 20 le soir

- Centre de Loisirs du mercredi :

10 Inscrits.

Toutes les entrées et sorties de l'école s'effectueront par le nouveau portail à l'arrière des bâtiments :

- entrée à 8 h 30 et à 14 h
- sortie à 12 h et à 16 h 30

Les sorties des Temps d'Accueil Périscolaires s'effectueront :

- par le portail à l'arrière des bâtiments pour les maternelles,
- par le portail de devant pour les primaires.

Les entrées et sorties de l'accueil périscolaire s'effectueront :

- par le portail de devant pour toutes les classes, matin et soir.

Le panneau d'affichage concernant l'école sera installé vers le portail à l'arrière des bâtiments.

Le panneau d'affichage concernant l'U.F.C.V sera installé vers le portail devant les bâtiments.

Monsieur le Maire expose le budget prévisionnel élaboré par l'U.F.C.V. pour la période de septembre à décembre 2016.

	<i>A.L.S.H</i>	<i>Mercredis A.P.S</i>	<i>T.A.P.</i>	<i>TOTAL</i>
Frais pédagogiques	700.00 €	400.00 €	500.00 €	1 600.00 €
Repas hébergement	1 040.00 €	0.00 €	0.00 €	1 040.00 €
Charges de personnel	6 078.00 €	16 798.00 €	12 696.00 €	35 572.00 €
Charges diverses	400.00 €	750.00 €	200.00 €	1 350.00 €
Prestations U.F.C.V	1 000.00 €	3 000.00 €	1 000.00 €	5 000.00 €
TOTAL	9 218.00 €	20948.00 €	14 396.00 €	44 562.00 €

	<i>A.L.S.H</i>	<i>Mercredis A.P.S</i>	<i>T.A.P.</i>	<i>TOTAL</i>
Participation commune	6 228.00 €	18 841.00 €	11 957.20 €	37 026.90 €

	<i>A.L.S.H</i>	<i>Mercredis A.P.S</i>	<i>T.A.P.</i>	<i>TOTAL</i>
Participation familles	1 980.00 €	1 032.50 €	0.00 €	3 012.50 €
Participation CAF	1 010.00 €	1 073.80 €	2 438.80 €	4 522.60 €

2 – Aménagement des espaces publics de l'entre-bourg

Monsieur Franck DUCHER informe que le chantier de l'aménagement des espaces publics de l'entre-bourg a été réalisé dans les temps convenus.

La réception partielle des travaux (traitement des sols, V.R.D, maçonnerie, mobilier urbain) a donc eu lieu vendredi 2 septembre en présence de Madame LESPIAUCQ, architecte, et de Monsieur MARTIN, représentant l'Entreprise SANCHEZ.

La date d'achèvement des travaux (sauf plantations) est prévue pour le 23 septembre 2016.

Travaux en moins : pose d'une palissade occultant les containers verre et textile.

Travaux en plus :

- pose d'un ralentisseur vers le portique à l'entrée du terrain stabilisé,
- création de garde-corps devant les fenêtres du dortoir et du bureau de la directrice si ces dernières ne sont pas conformes aux normes de sécurité.

A voir sur proposition de CEGELEC, la pose de 3 candélabres après l'école « route de Billom » direction Lezoux.

3 – Réseaux Place du Monument :

Les travaux consistent en la réhabilitation complète des réseaux de la Place du Monument : Mise en séparatif des réseaux d'assainissement EU et EP, l'enfouissement des réseaux télécom, EDF et éclairage.

Les réseaux primaires EU/EP sont faits, ainsi que la réalisation des branchements.

Les fouilles techniques pour l'enfouissement des réseaux secs sont en cours de réalisation.

Reste à réaliser, la réfection des enrobés « rue du 11 Novembre et rue Huguet » et le bicouche permettant la traverse de la place.

4 – Commission enfance « Entre Dore et Allier »

Madame Isabelle BRACALE informe qu'il n'y aura pas de T.A.P tennis pour l'année 2016-2017. D'après les informations qui ont été données le 25 août lors d'une réunion de la commission enfance, le tennis ne souhaite pas renouveler les sessions pour des raisons financières. Le tennis de Lezoux connaît en ce moment un déficit et de gros soucis de trésorerie.

La session Tennis doit être remplacée par une activité Handisport. A l'origine cette activité était payante pour les communes, mais la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » prendrait en charge la totalité des frais pour toutes les communes.

Un planning sera distribué prochainement.

5 – Chantiers d'insertion

Monsieur Freddy THOMAS informe que le personnel des chantiers d'insertion interviendra sur la commune du 5 au 22 septembre. Des travaux de réfection de peinture sur les garde-corps à Goëlle, au lavoir de Moissat-Bas et sur le pont du chemin de fer de Châteauneuf sont prévus.

Il demande de fixer une date de fin de chantier au Columbarium. La date du 15 octobre est approuvée par l'ensemble des conseillers.

6 – WIFI63

Monsieur Alexandre DEVAUX dresse un deuxième bilan suite à la mise en service du WIFI63 :

- 22 connexions / jour.

7 – Chats errants

Annie LAGEYRE rappelle qu'une campagne de stérilisation des chats errants avait été envisagée au 2^{ème} trimestre 2016 et repoussée à la demande des services de l'Association Protectrice des Animaux (A.P.A.), partenaire de l'opération. Plusieurs foyers de chats « sauvages » ont été identifiés sur le territoire de la commune de MOISSAT : centre bourg de MOISSAT-HAUT, la Colombière à MOISSAT-BAS et hameau de PIRONIN.

En liaison avec les services de l'A.P.A. des cages pièges pour la capture seront disposées aux endroits concernés pendant la semaine du 5 au 10 septembre, avec une information préalable aux riverains.

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal pour la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien afin de faire procéder à leur stérilisation préalablement à leur remise en liberté sur site.

L'A.P.A. prend en charge le test FIV (sida du chat), la stérilisation et le tatouage « S » dans les oreilles.

8 – Transport scolaire

Monsieur le Maire fait part d'un échange avec Monsieur Julien SEVERAC, Gestionnaire des Lignes de Transports, concernant la suppression de l'arrêt "*Mairie de Moissat*" sur la LS 420 B.

En effet, en raison des travaux sur la Place de la Mairie, le transporteur KEOLIS ne peut plus réaliser la desserte de cet arrêt en toute sécurité.

Une affiche sera apposée sur la porte du car scolaire de la 420 B indiquant la suppression de l'arrêt dès le mercredi 7 septembre 2016. Jusqu'au 7 septembre 2016, un employé communal sera présent afin d'informer les enfants de la suppression de l'arrêt, d'assurer le stationnement du car scolaire et la montée des collégiens en toute sécurité.

A compter du jeudi 8 septembre, les collégiens prendront le bus à l'arrêt « covoiturage ».

Les membres du conseil approuvent cette décision à l'unanimité.

9 – ERDF

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis d'E.R.D.F au sujet du déplacement du coffret électrique « Rue du Moustier » qui se trouve chez un particulier, comme l'avait évoqué Monsieur Freddy THOMAS lors de la réunion du 29 juillet 2016.

Une réunion d'échange a eu lieu mercredi 31 août entre les Maires et ENEDIS. Monsieur le Maire a confié le devis à Madame KAUFMAN responsable du secteur.

10 – Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que les Temps d'Activités Périscolaires, l'Accueil périscolaire et le Centre de Loisirs sont maintenant gérés par l'U.F.C.V.

Madame Agnès PALIS-PETIT, animatrice, qui est désormais employée par l'U.F.C.V, intervient également pour le compte de la commune pendant la pause méridienne pour le service de cantine.

Un contrat de travail sera établi dans le cadre de l'accroissement d'activité temporaire pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016, de 12 h à 13 h 45, soit 1 h 45 par jour, (soit 92 h 45 mn pour le quadrimestre).

Les membres du conseil approuvent cette décision à l'unanimité.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2016

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- adjoint administratif principal 2 ^e classe	1 poste à 35/35	
- adjoint administratif 2 ^e classe	1 poste à 35/35	
- adjoint administratif 2 ^e classe	1 poste à 22,5/35	
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- adjoint technique 2 ^e classe	2 postes à 35/35	
- adjoint technique 2 ^e classe	1 poste à 20/35	
- adjoint technique 1 ^e classe	1 poste à 35/35	
Cadre d'emplois des ATSEM		
- ATSEM 1 ^{ère} classe	2 postes à 35/35	
Cadre d'emplois des éducateurs des A.P.S		
- éducateur des APS	1 poste à 6/35	
Cadre d'emplois des gardes champêtres		
- garde champêtre chef	1 poste à 15/35	
Cadre d'emplois des adjoints d'animation		
- adjoint d'animation 2 ^e classe	1 poste à 6.06/35	Pour la période du 01/09/ au 31/12/2016

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs et chargent Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ces modifications.

11 – Conseil Municipal des jeunes

Monsieur le Maire informe que durant les Temps d'Activités Périscolaires, Madame Sandrine RAMALHA suggère de mettre en place un conseil municipal des jeunes. Madame Annie LAGEYRE interviendra dans le cadre de sa fonction d'adjointe afin de porter à leur connaissance le rôle des élus au sein d'une commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir sur la pérennité ou non de ce conseil des jeunes.

12 – Centre de Gestion 63

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du départ à la retraite de Madame Martine ESSLINGER prévu au 1^{er} avril 2017, et afin d'assurer son remplacement, il a fait appel aux services du Centre de Gestion. L'objectif est de bénéficier d'une mission d'assistance au recrutement. Une convention doit être établie entre la collectivité et le C.D.G afin de se positionner sur le profil recherché, ainsi que sur un calendrier prévisionnel.

Le coût de la prestation d'assistance au recrutement est de 400.00 €.

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- de confier le recrutement d'un rédacteur ou d'un adjoint administratif au Centre de Gestion,
- de charger Monsieur le Maire de signer la convention d'adhésion au service assistance au recrutement.

Fonctionnement du secrétariat au 5 septembre 2016 :

Suite à l'adhésion de la collectivité à l'U.F.C.V, Monsieur le Maire informe que la charge de travail incombant aux secrétaires a évolué. D'une part Martine ESSLINGER n'assure plus les tâches liées à la facturation et à la gestion du personnel de l'ALSH communal. D'autre part Sylviane PETIT assure désormais seule le secrétariat des conseils municipaux en terme de rédaction des comptes rendus et des délibérations ainsi que le suivi des dossiers d'investissements. Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2016, le changement de Perception a engendré un surcroît de travail quant au processus de comptabilisation des factures.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire propose de modifier le fonctionnement de l'accueil au secrétariat. A compter du 5 septembre, les rôles seront ainsi répartis :

Affectation des secrétaires

<i>Martine ESSLINGER</i>	<i>Sylviane PETIT</i>
<u>ACCUEIL</u> : Les matins : lundi, mardi, jeudi, vendredi Les après-midi : lundi et jeudi	<u>ACCUEIL</u> : Les après-midi : mardi et vendredi

13 – Numérotation des rues

Messieurs Freddy THOMAS et Pierre MIGLIARA informent que le plan avec la numérotation des habitations arrive en phase finale.

Les habitants seront informés du numéro correspondant à leur maison par un courrier de LA POSTE.

Les plaques seront fournies soit par la commune ou au choix du propriétaire.

Les élus se réuniront le samedi 1^{er} octobre pour faire le point sur ce dossier.

Prochaine réunion du Conseil, vendredi 30 septembre 2016.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 h 20